

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****21 janvier 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le 14 janvier deux mil vingt et un, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte BESQUENT, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEAULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE et Gilles MARY, Adjoint au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Régis SALIC

Mme Florence RIGOLET

Mme Martine ARCHAMBAULT donne pouvoir à M. Philippe PARENT

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Madame la 1^{ère} Adjointe ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 10 décembre 2020 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 décembre, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Rodolphe GUILLON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2021-01-001

1°) Tours Métropole Val de Loire – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACTE de la transmission du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Délibération n° 2021-01-002

2°) Avis sur le projet de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Rochecorbon - Tours – Saint Cyr sur Loire – Fondettes – Luynes et Saint Etienne de Chigny

Dans le cadre du développement de sa politique cyclable, Tours Métropole Val de Loire souhaite consolider son réseau cyclable par les réseaux transversaux structurants.

Le projet de réalisation de l'itinéraire 9 répond aux objectifs suivants :

- Créer un itinéraire cyclable sécurisé et cohérent dans son tracé et en connexion avec les aménagements existants,
- Résorber les quelques discontinuités, en tenant compte des réseaux cyclables des différentes communes traversées par l'itinéraire,
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne et Personne à Mobilité Réduite (PMR) (à dissocier ou à intégrer selon l'environnement, le contexte et la réglementation en vigueur),
- Embellir si besoin l'espace par du mobilier et des plantations,
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements par un éclairage efficient, fonctionnel, adapté et suffisant si nécessaire,
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate en cohérence avec la politique métropolitaine.

Lors d'une première réunion de concertation à laquelle assistaient les représentants des communes intéressées et les services métropolitains, 4 solutions techniques ont été proposées pour la liaison Luynes / Saint Etienne de Chigny.

Option 1 : Passage le long de la Loire sur le talus de la digue.

Option 2 : Passage le long de la Loire en pied de digue sur le chemin de halage

Option 3 : Passage à l'intérieur des Varennes de Luynes

Option 4 : passage dans Luynes centre et route de la Chappe

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents documents de travail, s'accorde sur les points suivants :

- Tours Métropole Val de Loire est référencée dans l'itinéraire Loire à Vélo lequel constitue un argument touristique majeur pour la métropole. Les communes nord-ouest de la Loire jusqu'ici exclues du circuit développé le long du Cher, ont une chance d'être valorisées dans le dispositif. Il s'agit bien ici de mettre en avant le caractère pittoresque des bords de Loire le long de la route départementale 952. L'itinéraire déjà créé à Langeais permet de boucler le circuit ainsi créé.
- Les deux circuits qui passent dans Luynes ne constituent pas un cheminement naturel pour les Stéphanois mais plutôt une boucle de plaisance. Or, au-delà de sa vocation touristique et de loisirs, la levée de la Loire permet aussi aux riverains de rejoindre le cœur de la métropole en vélo. Le bassin d'emploi des Stéphanois se situe majoritairement sur la métropole. Longer les bords de Loire facilite leur déplacement léger sur un circuit moins long.

Pour ces raisons, la piste cyclable n°9 ne peut être construite que sur un axe structurant, peu contraignant et accessible. En assurant la liaison routière historique et prioritaire Rochecorbon/Saint Etienne de Chigny, la route départementale 952 répond à cette exigence.

Les circuits alternatifs, proposés en cœur de ville ou en traversée dans le cadre de cette étude, gardent toute leur pertinence en boucles secondaires ou en variantes, connectées à l'itinéraire principal. Elles pourraient faire l'objet d'un traitement lors d'une étude approfondie dans un second temps.

Sur cette base, le conseil municipal émet un avis défavorable sur les propositions de piste n°3 et 4 et affirme sa préférence pour un passage en pied de digue pour relier le site de « Bouge au Vin » à Luynes et l'entrée de Saint Etienne de Chigny. L'aménagement ne nécessitera que quelques travaux légers, le chemin de halage étant déjà existant. Le site est, de plus, rarement inondé. De fait, cet aléa ne peut avoir qu'un impact très marginal sur la piste.

Le conseil précise toutefois que si cet itinéraire devait être refusé par les services de l'Etat, la création d'une piste cyclable en terre armée dans le talus de digue constituerait une alternative intéressante.

Le conseil s'interroge sur les modalités de concertation et regrette que les documents de travail présentés – cartographie précise et chiffrage - n'aient pas fait l'objet d'une diffusion plus large.

Délibération n° 2021-01-003

3°) Cavités 37 – Adhésion de la commune de Sazilly et retrait des communes de Truyes et La Guerche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Sazilly et le retrait des communes de la Guerche et de Truyes au Syndicat Intercommunal des Cavités 37.

Délibération n° 2021-01-004

4°) Acquisition d'une bande de terrain longeant le chemin rural n°57 dit chemin des Pierres Levées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle A 2287 pour l'euro symbolique.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n° 2021-01-005

5°) Convention avec le Relais Assistants Maternels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de mise à disposition de l'agent communal de Fondettes aux communes de Saint Etienne de Chigny et de Luynes.
- AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition pour Saint Etienne de Chigny ci-jointe.

6°) Information et points divers

Rapport des commissions :

Aménagement – voirie – environnement :

- L'aménagement des parcelles non construites rue de Bel Air fait l'objet d'une réflexion sur la base des orientations définies dans le Plan Local d'Urbanisme. La municipalité sera accompagnée d'un géomètre dont le choix n'est pas arrêté à ce jour.
- Quelques arbres de la place des Tilleuls présentent des symptômes de maladie. Leur état nécessite un diagnostic plus poussé.
- Réunion sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : l'étude engagée à l'échelle métropolitaine a pour objectif de favoriser l'installation de maraichers locaux et d'aboutir à l'autonomie alimentaire du territoire.

Entretien travaux

- Une intervention de maintenance sur le chauffage de la salle Croizat est nécessaire.
- Le bois issu des formations de tronçonnage est stocké au centre technique municipal et sera mis en vente au début du printemps. Une nouvelle session de tronçonnage est programmée d'ici mars.
- Le curage des réseaux eaux pluviales de la commune est programmé.
- Un agent de la commune sera formé aux techniques de piégeage des ragondins par la FREDON.
- Un projet d'implantation de guinguette a été déposé en mairie. Le dossier est à l'étude.
- La route de Mazière sera inaccessible semaines 8 et 9 en raison des travaux de desserte de la fibre optique.

Culture

- En raison du contexte sanitaire, les animations programmées en ce début d'année ont toutes été reportées.
- 19 réponses ont été reçues pour la P'tite Enquête. La commission attend d'autres réponses pour que la programmation culturelle réponde avec pertinence aux attentes des Stéphanois.
- Bibliothèque : compte tenu du couvre-feu, la bibliothèque est désormais ouverte le mercredi de 15h30 à 17h30.
- La Maison des Maires a proposé aux élus du département une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à laquelle ont participé des élus du conseil. La formation était de qualité.

Communication

- La commission appelle les élus à proposer des articles.

- Il est rappelé que les rédacteurs doivent remettre leur texte au plus tard le 20 de chaque mois. Le non-respect des échéances retarde la mise en page et la relecture et peut à terme décaler la distribution de l'Actu.

Finances

- La commission finances a finalisé le budget désormais équilibré. L'adjointe aux finances remercie les participants pour leurs travaux.

Association

- Le livret à destination des associations est en cours d'élaboration. La commission communication participe à la mise en page du document.
- Le couvre-feu a de nouveau stoppé toute activité associative.

Jeunesse

- Remerciements à l'association des Parents d'Elèves (APES) qui a offert un spectacle de Noël aux écoles. La municipalité s'est associée à l'évènement en distribuant des brioches aux enfants.
- La 1^{ère} adjointe a rencontré le prestataire de restauration scolaire qui s'est engagé à remédier aux dysfonctionnements du service.
- Point de ramassage scolaire du collège à l'Arnerie : la voie ne permet pas d'accueillir un arrêt de bus. Il a donc été choisi de construire l'arrêt Fil Bleu à l'entrée de l'Arnerie. Aujourd'hui, il semblerait que le bus ne s'arrête pas si les enfants patientent sous l'arrêt Fil Bleu et non sur le bord de la route. Un rappel de procédure sera demandé auprès du syndicat.
- Intervention de Philippe Parent sur le courrier rythmes scolaires de Monsieur le Maire : Philippe Parent souhaite revenir sur le courrier transmis à l'ensemble du conseil municipal, les parents d'élèves élus, les parents élèves et les enseignants sur la décision prise au sujet des 4 jours et 4,5 jours. S'il ne remet pas en cause le fond du courrier, il s'interroge sur la forme et notamment l'absence de consultation du conseil en amont et l'utilisation de la première personne dans le courrier.
- Brigitte Besquent indique que la production rapide de la réponse est liée au calendrier des réunions imposé par l'école. L'équipe éducative a souhaité que la question des 4,5 jours soit de nouveau étudiée. La nouvelle municipalité a entendu cette proposition sans pour autant acter d'une remise en question des rythmes scolaires. La commission jeunesse a initié une démarche d'analyse et de concertation des différents acteurs de la jeunesse : l'équipe enseignantes, les parents d'élèves élus et les agents ont été invités à fournir leurs arguments.

La commission s'est engagée de son côté à fournir une analyse structurée des deux options. Force est de constater que l'équipe enseignante a voulu précipiter le calendrier décisionnel en transformant la réunion ordinaire du 26 janvier, planifiée lors du premier conseil d'école, en une réunion extraordinaire avec pour seul point à l'ordre du jour cette question. Brigitte Besquent rappelle pour mémoire que seule la commune peut avoir l'initiative de la demande de dérogation des rythmes scolaires conformément à la loi. Face à l'absence de dialogue et au manque évident d'arguments construits de l'équipe enseignante, et sur la base des retours famille ne dégageant aucune tendance majoritaire sur la question, Monsieur le Maire a choisi de clôturer un débat devenu stérile.

- Davy Garçon remarque que les représentants municipaux auraient simplement pu s'abstenir lors du conseil d'école au motif que le débat était biaisé. Brigitte Besquent rappelle que c'est l'école qui a modifié la teneur de la réunion sans aucune concertation, impliquant de facto un passage en force de la modification des rythmes scolaires sans permettre à la commission de finaliser ses travaux.
- Muriel Genty remarque que la commission jeunesse a été écartée de la décision finale ; Brigitte Besquent indique que cette décision ne remet pas en cause les travaux de la commission sur le sujet et souligne que c'est bien la modification du calendrier par l'école qui a nécessité une réponse aussi rapide et tranchée avant la date légale d'envoi de la convocation.
- La volonté est désormais de travailler avec les parents d'élèves élus sur les questions qui dégagent de vraies pistes de réflexion suite à l'analyse des réponses des parents. Un courriel leur a d'ailleurs été envoyé en ce sens suite à la commission jeunesse.

La séance est levée à 21h35.